

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025-109

## DECISION MUNICIPALE

### FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL MARCHE SUBSEQUENT N°1

#### 1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2025 de la commune voté le 18 décembre 2024,

Vu l'inscription à l'Article 60612 du budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2024 autorisant le Maire à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs un groupement de commande en vue de la passation et l'exécution d'un marché public pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel,

Vu la décision municipale n°2025/085 en date du 23 mai 2025 pour l'accord-cadre multi-attributaires à marché subséquent pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel,

Considérant la mise en concurrence effectuée avec les 2 candidats retenus lors de l'attribution de l'accord-cadre,

#### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : De signer le marché subséquent relatif à l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec la société TOTAL ENERGIES ELECTRICITE ET GAZ FRANCE pour un montant estimatif annuel de 704 436,14 € HT.

Article 2 : Le marché subséquent est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article 60612 du budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le 13 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le

13 JUIN 2025



Fait à GRAVELINES, le

13 JUIN 2025

Le Maire,

Bertrand RINGOT